



Succession de mon père

Par Seve62

Bonjour

Mon père est décédé il y'a plus de 6 mois. J ai demandé l ouverture de la succession auprès du notaire de mes parents il y a 5 mois. J ai rempli les documents demandés ma mère et ma s?ur semblent faire l autruche et le notaire pas pressé non plus. Il faut qu il s en occupe m à t elle réponde. Dois-je faire appel à un autre notaire ?

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il serait plus efficace de demander au notaire en charge ce qui lui manque pour finaliser la déclaration de succession, l'acte de notoriété et le partage entre les héritiers.

Si tout est simple, 6 mois est largement suffisant.

Par JackT

Bonjour,

faire appel à un autre notaire ne serait pas une bonne idée, relancez le notaire en charge du dossier et demandez les raisons du retard, sachant qu'en principe la déclaration de succession doit être déposée dans les 6 mois, toutefois, si compte tenu des abattements en ligne directe, l'actif n'est pas taxable, le retard n'aura pas de conséquence

cordialement

Par isernon

bonjour,

si un héritier est taiseux, il appartient aux autres héritiers et non au notaire, de le sommer de prendre parti.

vous pouvez consulter ce lien :

[url=https://www.avocats-picovschi.com/la-sommation-d-opter-un-moyen-de-contraindre-un-heritier-a-agir_article-hs_69.html]https://www.avocats-picovschi.com/la-sommation-d-opter-un-moyen-de-contraindre-un-heritier-a-agir_article-hs_69.html[/url]

salutations

Par Seve62

J'ai relancé le notaire, il m'a juste répondu qu'il fallait juste qu'il prenne le temps de s'occuper du dossier. Peut être aurais je une réponse en mars..

Par yapasdequoi

C'est assez frustrant en effet... Rien ne vous interdit de contacter un autre notaire moins "débordé".